

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple ■ Un But ■ Une Foi

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

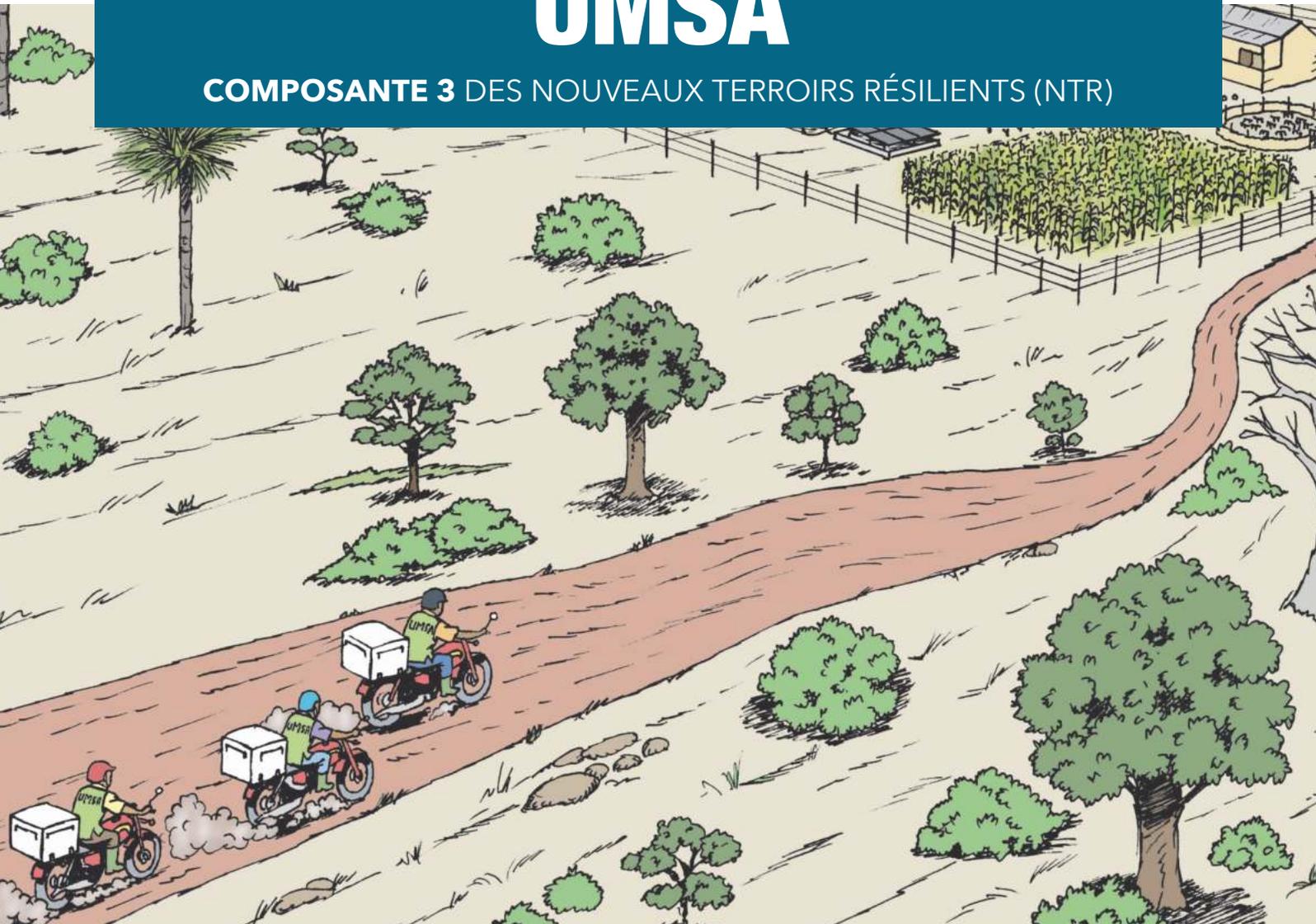


Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)

UNITES MOBILES DE PRESTATION DE SERVICES AGRICOLES (UMSA)

UMSA

COMPOSANTE 3 DES NOUVEAUX TERROIRS RÉSILIENTS (NTR)



Sommaire

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : Cadre conceptuel des NTR.....	3
1.1. Orientation stratégique des NTR.....	3
1.2. Approche systémique des Nouveaux Terroirs Résilients.....	4
CHAPITRE 2 : L'offre de prestations de services agricoles.....	6
2.1. Evolutions du conseil agricole rural et diversité des acteurs.....	6
2.2. Adéquation entre la demande et l'offre de services agricoles.....	8
CHAPITRE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES EFR PAR LES UMSA	10
3.1. Définition et rôle de l'UMSA	10
3.2. Business modèle des UMSA	11
CHAPITRE 4 : Cadre de mise en œuvre.....	17
4.1. Processus de sélection des jeunes promoteurs des UMSA	17
4.2. Formation, accompagnement et suivi.....	17

INTRODUCTION

Le Sénégal, comme c'est le cas de la plupart des pays sahéliens, subit souvent de plein fouet les contrecoups de la dégradation des conditions climatiques que connaît la région. Il s'en suit, de façon périodique, des crises, parfois, majeures que les pouvoirs publics s'efforcent de juguler. Les principales causes de l'insécurité alimentaire au Sénégal sont bien connues; elles sont surtout d'ordre climatique (rareté et insuffisance des pluies), socio-économiques (faiblesse des investissements directs dans la mobilisation et la maîtrise de l'eau à usage agricole). Il en découle une certaine dégradation de la base productive et des moyens d'existence qui fragilise davantage les populations déjà vulnérables pour la plupart.

Dans le même temps, le Sénégal enregistre un taux de croissance démographique de 2,8% par an avec une proportion 55% de jeunes de moins de 20 ans. Cette tranche d'âge connaît une variation annuelle de 3,8 % (*ANSD rapport annuel 2017*).

Le secteur privé offre peu d'opportunités d'emplois salariés, et les PME/PMI accèdent difficilement au financement en raison des niveaux élevés des garanties bancaires exigées.

En effet, les statistiques révèlent un taux de chômage de 10,2% au niveau national avec près de 12,8% de jeunes actifs de 15-35 ans contre 7,2% pour la tranche de 35 ans et plus. De plus, le nombre de nouveaux demandeurs d'emplois est estimé à plus de 270 000 personnes par an. Ce nombre atteindra 376 000 en 2025 et 411 000 en 2030, selon l'Initiative prospective agricole et rurale (*IPAR : emploi des jeunes ruraux au Sénégal, juin 2018*).

Or, le secteur agricole est, dans notre pays, comme ailleurs en Afrique, une des plus grandes niches d'emplois. Chaque segment de chaînes de valeurs est, en effet, une opportunité et un vivier d'emplois. Cependant, force est de reconnaître que ce secteur souffre, principalement, de la faiblesse des investissements directs mais aussi et surtout de la défaillance du service agricole permettant une amélioration significative et durable de la base productive et, par conséquent, de la sécurité alimentaire des ménages ruraux, en particulier.

Cette amélioration durable de la base productive est tributaire d'un service agricole performant et de la nécessaire diversification des systèmes de production. C'est ce qui justifie la promotion des Unités Mobiles de prestation de Services Agricoles (UMSA), gage de la viabilité des exploitations agricoles et véritables instruments de valorisation du savoir-faire.

Rappelons que les UMSA constituent une des trois composantes du sous-programme Nouveaux Terroirs Résilients (NTR) du Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (PNASAR) dont le but est de « contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de résilience, d'ici à 2022 »

CHAPITRE 1 : Cadre conceptuel des NTR

1.1. Orientation stratégique des NTR



Cadre opérationnel de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience - SNSAR 2035 -

Les Nouveaux Terroirs Résilients (NTR), constituent une des composantes majeures du PNASAR dont l'ambition est d'apporter une innovation dans l'approche de la lutte contre l'insécurité alimentaire au Sénégal. Il s'agit d'apporter *une réponse économique durable à une problématique humanitaire et sociale.*

⇒ Vision des NTR

D'ici 2035, les ménages vulnérables ont accès dans leur terroir par eux même a des aliments sains et nutritifs avec de fortes capacités de résilience.

⇒ But des NTR

Contribuer à bâtir de véritables remparts contre l'insécurité alimentaire en diversifiant les systèmes de production et en protégeant les moyens d'existence des ménages vulnérables.



1.2. Approche systémique des Nouveaux Terroirs Résilients

« Un terroir est un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques, fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition ». (*Source : INRA-INAO-UNESCO, la charte Terroirs & Cultures, 2005*)

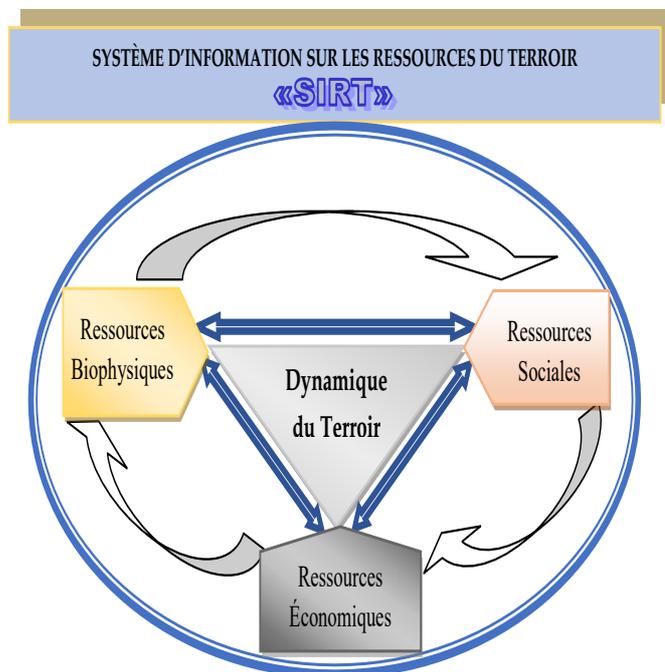
En d'autres termes, en corrélation avec l'approche NTR, le terroir se conçoit comme *un espace tridimensionnel où le social, l'économique et la biophysique s'imbriquent, s'intègrent et créent une dynamique dont il s'agit de percevoir et de comprendre la complexité afin de planifier et de mettre en œuvre des actions plus efficaces.*

Les trois composantes des NTR se déclinent ainsi qu'il suit

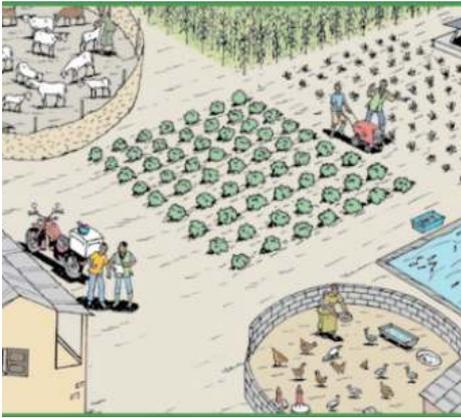
➤ Système d'Informations sur les Ressources de Terroirs (SIRT)

Le SIRT est un dispositif élaboré, utilisant les technologies modernes de l'information et de la communication en vue de renseigner sur les ressources spécifiques - biophysiques, sociales et économiques - que recèle chacun des terroirs définis comme tel, en termes d'avantages comparatifs.

C'est aussi un outil qui vise l'intégration de ces connaissances permettant une prise de décision adéquate et rapide contribuant à l'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire et de la résilience.



➤ Exploitations Familiales Résilientes (EFR)



Une Exploitation Familiale résiliente (EFR) est une entité physique et sociale constituée d'un ménage de 4 à 5 personnes, disposant d'une superficie d'au moins un (1) hectare.

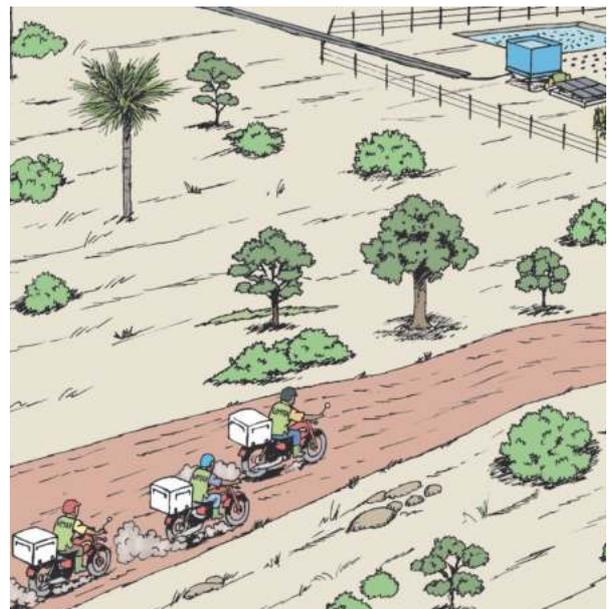
La mise en œuvre des EFR consiste à aider les ménages ciblés à disposer d'un espace de production comprenant une source d'eau pérenne (puits équipé au solaire, ou motopompe sur un cours d'eau) permettant des activités agricoles diversifiées toute l'année.

Chaque EFR comprend un système de production végétale (maraîchage, arboriculture, production de céréales) et un système de production animale (petits ruminants, volaille, principalement de pintades et ou canard de barbarie, un bassin piscicole).

Les EFR constituent un levier important de développement de l'économie locale : elles offrent des productions végétales et animales, source d'une alimentation saine et nutritive ; c'est aussi une base de vie. Une des marques déposées des EFR est qu'elles préconisent et adoptent des techniques de production écologique (réduisant au maximum l'usage des produits et engrais chimiques).

➤ Unité Mobile de Prestation de Services Agricoles

Les Unités Mobiles de Prestation de Services Agricoles (UMSA) sont des entités économiques portées par des jeunes formés au préalable dans des incubateurs d'entrepreneurs agricoles (ANIDA, ANA, etc.), les écoles de formation et/ou centres dédiés aux métiers de l'agriculture. Ces jeunes seront identifiés dans les terroirs identifiés. Le cas échéant, les critères de sélection porteront, principalement, sur leur engagement, matérialisé sur le terrain par des initiatives de base visibles, par exemple.



Chaque UMSA comptera 2 à 3 jeunes et sera dotée de moyens logistiques appropriés permettant d'assurer des prestations rapides et adaptés aux besoins des EFR . C'est cette dernière composante, les UMSA, qui fait l'objet du présent document. En favorisant l'émergence de petites entreprises performantes de prestations de services dans la chaîne de valeurs agricole, les UMSA créeront une dynamique vertueuse de croissance, de productivité et de création de richesses.

CHAPITRE 2 : L'offre de prestations de services agricoles

Offrir des services agricoles payants aux exploitations familiales et aux producteurs agricoles est la mission essentielle des UMSA. Ce sont ces services de qualité qui permettront aux EFR d'améliorer leur productivité mais aussi de diversifier leurs systèmes de production, de dégager des revenus leur permettant, au-delà de leurs besoins alimentaires de base, de payer les prestations des UMSA.

2.1.Evolutions du conseil agricole rural et diversité des acteurs

Les premières expériences menées au Sénégal dans l'accompagnement des ruraux ont été orientée vers une économie agricole fortement administrée par un encadrement technique et économique qui s'est très souvent appuyé sur les structures coopératives. La promotion du développement s'est dès lors appuyée sur la communauté rurale dont l'animation était confiée à des techniciens agricoles, généralement fonctionnaires.



Afin de réaliser l'option de diversification productiviste, une spécialisation des productions par zone agroécologique a été adoptée, entraînant le plus souvent une transformation profonde du mode de transfert de technologies et de la méthode de l'encadrement des agriculteurs. On a assisté, dès lors, à l'émergence des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) qui s'approprient de la fonction de formation, de vulgarisation et d'encadrement des ruraux. Parmi ces sociétés, nous pouvons citer la SAED, la SODAGRI, la SODEFITEX, la SOMIVAC, etc...

Ainsi, l'Etat réorganise globalement le secteur du développement rural en permettant le passage d'une agriculture essentiellement sous pluie et de décrue à une agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, le bassin de l'Anambée et en Casamance.

Les services techniques déconcentrés de l'Etat (élevage, agriculture, eaux et forêts, pêche, etc.) vont assumer une large plage d'activités dans l'accompagnement des ruraux : collecte et traitement de l'information, surveillance zoo-sanitaire et phytosanitaire, contrôle forestier, alphabétisation, appui à la transformation et à la conservation des produits locaux, formation des femmes et des jeunes, etc.

Avec l'ANCAR, l'Etat a voulu partager ou transférer certaines fonctions avec le secteur privé ou la société civile, pour rendre les services agricoles plus efficaces, mais surtout les prestataires de services, plus responsables devant les producteurs, et baser leurs actions sur la demande des producteurs, etc.

L'Etat visait aussi à améliorer la capacité des organisations de producteurs à fournir des services à leurs membres, facilitant ainsi l'accès aux facteurs de production (intrants, équipements, crédit, marchés), mais aussi, à faire entendre leur voix dans les processus de prise de décisions.

A côté des services techniques de l'Etat, d'autres acteurs tels que les Organisations Communautaires de Base (OCB), les Organisations de Producteurs Agricoles (OPA), les plateformes de concertation rurale, les ONG nationales spécialisées, les projets de développement, les structures privées, etc., se sont lancés dans l'encadrement des ruraux avec des approches différenciées, soit par des actions inter villageoises ou zones agro écologiques, dont la finalité réside dans la défense des intérêts communs des producteurs et la fourniture de biens et services permettant de renforcer les niveaux de productivité et les conditions de vie des ruraux.

Sur ce point, bon nombre d'entre eux se sont attelés sans succès à la conciliation de la qualité de la demande et de l'offre de services de conseils agricoles. Paradoxalement, ces prestataires de services étaient, sans le vouloir, dans une logique de planification des besoins du monde rural et d'une approche de vulgarisation descendante. Il en résulte une offre de services variée non coordonnée entraînant des concurrences, des confusions, des télescopages et des duplications dont l'efficacité est remise en cause par les producteurs eux-mêmes.

L'absence de régulation du système de conseil agricole et rural, le non-respect des règles existantes (charte d'intervention des ONG), l'attractivité du secteur, etc., autorisent l'arrivée sur ce marché d'acteurs non qualifiés et incontrôlables. Ces derniers s'inscrivent en concurrence de la fonction de

fournisseurs de biens publics (conseil de base à la petite agriculture) confié par l'Etat à l'ANCAR et à d'autres structures comme la SAED, la SODAGRI, SODEFITEX etc.

En dépit de ces efforts fournis aussi bien par les pouvoirs publics que par les organisations dites de la société civile, nos producteurs ont, aujourd'hui, plus que jamais, besoin d'être accompagnés par des services de proximité et innovants. C'est le gage de la performance et de la viabilité des exploitations familiales.

2.2. Adéquation entre la demande et l'offre de services agricoles

Réservant la plus grande partie au secteur agricole, le conseil reste principalement tourné vers la production végétale, et n'intègre pas assez en amont les problématiques de l'accès aux intrants, au financement des équipements, entre autres, mais aussi en aval les questions de transformation, de stockage et de mise en marché de la production. De plus, il ne prend pas suffisamment en charge les autres dimensions de l'environnement des producteurs, comme la gestion des ressources physiques (eaux, sols) et biologiques (pâturages, couvert forestier, préservation de la faune, etc.), de même que la gestion économique des exploitations.

Les analyses indiquent que l'origine de la demande s'est extrêmement diversifiée selon les zones de production, et s'est, dans le même temps, complexifiée, couvrant maintenant un champ de compétences allant du conseil technique de base à la gestion de l'exploitation sur toutes les chaînes de valeur.

Quant à l'offre, elle se caractérise par une large disparité de services en fonction des zones de production. Les zones privilégiées sont celles où l'on note un fort leadership de leaders locaux et d'investissements conséquents consentis dans ces localités.

S'agissant de la production animale, il faut relever que l'offre de services de conseil ne prend pas en charge, dans la majorité des cas, l'ensemble des besoins des éleveurs. Elle ne s'intéresse pas assez au conseil sur la gestion des troupeaux, à l'exploitation des productions animales et de leurs dérivés, à la sensibilisation sur la santé animale notamment les risques de maladies en saison des pluies, mais aussi à la lutte contre la divagation des animaux, source de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

En tout état de cause, les difficultés rencontrées par les producteurs sont liées, entre autres, à :

- la non maîtrise des techniques de gestion de l'eau à la parcelle et la forte dépendance à la pluie (2 à 3 mois) pour pouvoir mener les activités agricoles régulières ;
- la non maîtrise des techniques d'irrigation (fuites, mauvaises jonctions, aménagements sommaires, etc...) au sein des exploitations agricoles en plus d'un manque d'entretien et de maintenance des équipements d'irrigation ;
- la dégradation de la base productive (sols pauvres, terres salées, terres de cultures exposées à l'érosion éolienne et hydrique, terres inondées, etc...); entraînant des niveaux de productions faibles voire quasi-nuls ;
- la non maîtrise des origines des produits phytosanitaires et leur utilisation rationnelle dans les parcelles de cultures en respectant les normes environnementales ;
- le non-respect des itinéraires techniques et des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques; la méconnaissance des stratégies d'adaptation face aux impacts liés aux changements climatiques ;
- la non maîtrise des techniques nouvelles de diversification des productions agricoles ;
- les pertes post-récoltes importantes liées au mauvais stockage, aux difficultés d'acheminement des productions vers les marchés ; à la faiblesse voire l'absence de transformation et de conservation des produits ;
- la non maîtrise de la gestion financière de l'exploitation, de l'accès difficile au crédit et de sa gestion;
- la forte réticence des exploitants agricoles pour se doter d'une assurance agricole ;
- le faible accès aux informations sur les marchés destinées aux petits producteurs ;
- etc.

Afin de répondre à ces besoins divers et variés, les prestataires de services sont nombreux et aussi variés que les besoins auxquels ils pensent pouvoir répondre. Les structures sont aussi différentes que leurs financements, leurs statuts juridiques ou leurs tailles. Malheureusement ces différents opérateurs interviennent sans concertation avec une dominance du conseil technique, entraînant, du coup, une grande cacophonie au niveau des producteurs, et mieux, une incohérence du mode d'animation du monde rural.

Le manque de formation constitue également une des limites majeures à la bonne fourniture de services d'appui-conseil de qualité. Parmi les conseillers agricoles, la majorité n'a pas reçu de formation appropriée en agriculture, de surcroît en machinisme agricole pour faire des prestations de services.

Malgré la multiplicité des acteurs, l'offre de conseil n'est homogène ni entre les zones du pays, ni à l'intérieur d'une même zone. En d'autres termes, toutes les zones productives du pays ne sont pas couvertes et là où le conseil est fourni, il n'est pas souvent accessible à tous les producteurs. C'est le cas des zones éloignées des pôles de concentration humaine et économique et celles difficiles d'accès du fait de leur enclavement. Des déséquilibres sont aussi notés au niveau des secteurs d'activités comme l'élevage et surtout la pêche pour lesquels le conseil est très faible.

CHAPITRE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES EFR PAR LES UMSA

Les EFR devront s'appuyer sur un accompagnement rural de proximité et bénéficier, à travers les UMSA, de prestations de services de qualité, seul gage de leur rentabilité économique assurant du coup leur pérennité. C'est pourquoi, les UMSA, dotées d'équipements agricoles motorisés, vont être installées concomitamment à la mise en place des EFR dans l'objectif d'accroître, de façon significative, les productions et les revenus en améliorant les pratiques agricoles.

3.1. Définition et rôle de l'UMSA

Les Unités Mobiles de Prestations de Services Agricoles (UMSA) sont des entités économiques portées par des jeunes identifiés dans les terroirs et dont la plupart détiennent déjà un savoir-faire acquis dans des centres de formation et font déjà montre d'un engagement sur le terrain, en ayant initié des activités agricoles ou non agricoles.

Chaque UMSA compte 2 à 3 jeunes au maximum ; elle sera dotée de matériels modernes appropriés et pratiques permettant d'assurer des prestations rapides aux producteurs. L'UMSA a pour finalité d'offrir des services de qualité rémunérés aux exploitants en les formant progressivement pour une meilleure maîtrise de leur exploitation afin de renforcer et de protéger de façon durable leurs moyens d'existence.

De façon spécifique, elle aura pour objectifs de :

- ☞ renforcer les capacités des exploitants à maîtriser le fonctionnement de leur exploitation ;
- ☞ favoriser l'appropriation par les exploitants d'outils simples de gestion technico-économique de leurs exploitations ;
- ☞ créer les conditions pour une adoption rapide des techniques modernes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique pour atteindre des niveaux de productivité élevée;

- ☞ favoriser le changement de comportement en amenant les exploitants à prendre de meilleures décisions permettant une augmentation de valeurs ajoutées dans leurs activités de production.
- ☞ fournir aux EFR les prestations techniques requises pour bien mener leurs activités de production et atteindre des niveaux de performance élevés.



3.2. Business modèle des UMSA

Les UMSA à mettre en place seront, au début du projet, constituées de deux types (UMSA production végétale et UMSA production animale) et interviendront principalement au niveau de l'unité de production que constitue l'EFR.

3.2.1. Business modèle UMSA Production Végétale

L'UMSA Production végétale sera composée de 02 à 03 jeunes, dotés de deux (2) motos leur permettant d'assurer des interventions rapides auprès de 40 EFR, en moyenne, autour d'un rayon d'action de 15 à 20 km. Son plan d'investissement et ses prévisions de rentabilité sont présentés ci-dessous

Business model de l'UMSA Production Végétale					
Composition du kit pour 1 ha					
N°	Descriptif	Quantité	P.U (F.CFA)	Montant (F.CFA)	
Equipements					
1	Tracteur agricole	1	3 500 000	3 500 000	
2	Moto 125	2	1 400 000	2 800 000	
3	Remorque agricole benne	1	1 700 000	1 700 000	
4	Herse	1	350 000	350 000	
5	Motoculteur+accessoires (labour, billons, semoir, transport)	2	2 600 000	5 200 000	
6	Déssherbeuse/Faucheuse	2	400 000	800 000	
Sous total équipement				14 350 000	
Estimation des prévisions de recettes					
	Prestations	Quantité	Nombre de EFR	Coût Unitaire	Coût Total
1	Labour	3	40	10 000	1 200 000
2	Désherbage	12	40	3 500	1 680 000
3	Semis	6	40	5 000	1 200 000
4	Sarclage	12	40	3 500	1 680 000
5	Sarclobinage	12	40	3 500	1 680 000
6	Traitement	12	40	5 000	2 400 000
	Total recettes				9 840 000
Tableau récapitulatif					
N°	Rubriques	Dépenses		Recettes	
A	Réalisation et installation du Kit				
1	Équipements	14 350 000			
	Sous total				
B	Charges d'exploitation				
1	Charges d'exploitation	3 081 050			
	Sous total	3 081 050			
C	Recettes prévisionnelles				
1	Recettes prévisionnelles			9 840 000	
	Sous total			9 840 000	
D	Amortissement annuel				
1	Amortissement annuel	2 916 667			
	Sous total	2 916 667			
	Marge nette d'exploitation			3 842 283	

3.2.2. Business modèle « UMSA Production Animale »

L'UMSA Production animale sera composé, elle aussi, de 02 à 03 jeunes qui seront dotés en matériel techniques d'élevage permettant des interventions dans les domaines piscicole, avicole, embouche bovine-ovine, et production laitière. Le plan d'affaire de cette UMSA est présenté ci-dessous.

Business model de l'UMSA Production Animale					
Composition du kit pour 1 ha					
N°	Descriptif	Quantité	P.U (F.CFA)	Montant (F.CFA)	
Equipements					
Pisciculture					
1	Moto 125	2	1 400 000	2 800 000	
2	Pompe à eau (bassin piscicole)	1	1 000 000	1 000 000	
3	Oxymètre Multi paramètres muni d'un Thermomètre et d'un PH-mètre	1	1 100 000	1 100 000	
4	Salinomètre	1	250 000	250 000	
5	Filet de pêche de contrôle	1	100 000	100 000	
6	Balance de 100kg	1	40 000	40 000	
Sous total pisciculture				5 290 000	
Elevage (aviculture+embouche)					
1	Paquet de lames	1	10 000	10 000	
2	Ciseaux médical inox	1	1 000	1 000	
3	Sécateur inox	1	2 000	2 000	
4	Paquet de gants	1	10 000	10 000	
5	Blouse	1	10 000	10 000	
6	Facturier	1	10 000	10 000	
7	Thermomètre	1	2 000	2 000	
8	Stéthoscope	1	15 000	15 000	
9	Paquet de seringue 20 ml	1	15 000	15 000	
10	Paquet de seringue 10 ml	1	15 000	15 000	
11	Lame à bistouri	1	10 000	10 000	
12	Manche à bistouri	1	5 000	5 000	
13	Pince à cœur	4	5 000	20 000	
14	Paquet de fil de suture soie pressé	1	10 000	10 000	
15	Catgut chromé	1	10 000	10 000	
Sous total élevage				345 000	
Total équipement				5 635 000	
Charges opérationnelles					
1	Carburant (moto)	2	1100	595	654 500
2	Entretien du matériel roulant (10% montant tracteur+tricycle)		1	490 000	490 000
3	Produits vétérinaires	Un	1	200 000	200 000
Sous total charges				1 344 500	
TOTAL Kit UMSA				7 582 750	
Estimation des prévisions de recettes					
	Prestations	Quantité	Nombre de EFR	Coût Unitaire	Coût Total
1	Prestations piscicoles	12	40	10 000	4 800 000
2	Prestation avicole	1	40	22 000	880 000
3	Prestation d'élevage	1	40	42 000	1 680 000
Total recettes				7 360 000	

Tableau récapitulatif				
N°	Rubriques	Dépenses	Recettes	
A	Réalisation et installation du Kit			
1	Équipements	5 635 000		
	Sous total	5 635 000		
B	Charges d'exploitation			
1	Charges d'exploitation	1 344 500		
	Sous total	1 344 500		
C	Recettes prévisionnelles			
1	Recettes prévisionnelles		7 360 000	
	Sous total		7 360 000	
D	Amortissement annuel			
1	Amortissement annuel	1 386 667		
	Sous total	1 386 667		
	Marge brute d'exploitation		4 628 833	

3.2.3. Mise en place d'une Plateforme de gestion mutualisée du matériel des UMSA

Tout schéma de développement agricole favorisant la promotion de prestations de services mécanisées a toujours comme objectif principal de soutenir la productivité agricole et l'amélioration des revenus des acteurs ruraux. Du fait des coûts élevés liés à l'acquisition d'équipements agricoles mécanisés, il est de plus en plus mis en œuvre des coopératives d'utilisation mutuelle du matériel agricole.

Le facteur déterminant de la mutualisation des équipements agricoles trouve sa justification dans : (i) les difficultés rencontrées par les utilisateurs à bien planifier leurs activités dans l'exploitation ; à gérer correctement les pièces de rechange et l'entretien des équipements ; (ii) et l'insuffisance de personnels techniques qualifiés, etc.

C'est pourquoi, la bonne gestion du matériel agricole mécanisé utilisé par les UMSA est un des éléments clés de la réussite de l'accompagnement des EFR tout en permettant une possibilité de retour d'investissement, grâce aux différentes prestations assurées dans le processus de production végétale et animale (préparation du sol, semis, entretien des cultures, protection des cultures, récolte, entretien des bassins piscicoles, suivi des animaux (bovins, ovins) etc.).

De ce fait, il est envisagé la mise en place d'une plateforme de gestion du matériel agricole et des équipements des UMSA ; ce qui implique le passage d'une gestion individuelle à une gestion commune en régie. Elle permet aussi d'optimiser l'utilisation du parc de matériels agricoles et les autres services d'appui (pièces de rechange, entretien, réparation, etc.).

➔ **Composition et organisation de la plateforme :**

Considérée comme un centre de services et de soutien logistique, la plateforme regroupera l'ensemble des UMSA installées sur un rayon d'environ 15 à 20 kilomètres. Le nombre d'UMSA mutualistes dépendra du nombre d'EFR installées dans un terroir et des UMSA nécessaires pour leur accompagnement. Le principe de base indique qu'il faut 40 EFR pour une UMSA.

Ces UMSA désigneront chacune un membre qui sera son représentant au sein du Comité de gestion de la plateforme. A l'unanimité et de façon démocratique, ces derniers désigneront en leur sein un Gérant pour ledit comité et dont le profil indiquerait une bonne connaissance des différents systèmes de productions agricoles et une maîtrise confirmée de la conduite et de l'entretien des matériels et équipements agricoles motorisés.

Un manuel d'organisation et de gestion sera élaboré et partagé par les UMSA mutualistes. Ce manuel devra indiquer aux promoteurs des UMSA les conditions de mise à disposition des matériels et des équipements à la plateforme, la programmation des activités et les types de prestations requis, les coûts de prestation de services, le système de gestion des charges, la clé de répartition des recettes, le mode et le calendrier d'entretien des équipements et de gestion des stocks des pièces de rechange, les modalités d'amortissement et de renouvellement du matériel et des équipements mutualisés.

➔ **Attributions de la plateforme :**

- ✓ Assurer l'exploitation du parc du matériel et des équipements par une planification des opérations culturales au niveau des EFR contractantes ;
- ✓ Gérer les dotations en carburant
- ✓ Assurer le suivi des contrats de prestation de service ;
- ✓ Procéder au recouvrement des recettes et à leur répartition ;
- ✓ Assurer le suivi du service après-vente (SAV) auprès des fournisseurs ;
- ✓ Assurer le diagnostic d'anomalies et des pannes et valider les devis y afférent ;
- ✓ Procéder aux achats en pièces détachées, lubrifiants et autres intrants ;
- ✓ Assurer les entretiens courants et certaines réparations sommaires ;
- ✓ Jouer le rôle de conseiller et de formateur auprès des UMSA membre de la plateforme.

➔ **Equipements de la plateforme**

La plateforme dispose d'une logistique de soutien à la production animale, végétale, d'un magasin d'entreposage des équipements et outils nécessaires lors des interventions techniques, et d'une aire de stockage des produits destinés à l'entretien et à la maintenance des divers équipements.

- ✓ Tracteurs agricoles
- ✓ Remorques agricoles benne
- ✓ Herses
- ✓ Motoculteurs + accessoires (labour, billons, semoir, transport)
- ✓ Désherbeuse/Faucheuses
- ✓ Caisse d'outillage complet mécanique, électrique, tôlerie, soudure.
- ✓ Carburant, lubrifiants,
- ✓ Stocks pièces de rechange.

3.2.4. Impact sur la pérennité des EFR et l'emploi des Jeunes

La mise en place des UMSA, par le biais de l'exploitation des opportunités économiques sur l'entrepreneuriat et l'auto-emploi rural, posera les véritables jalons pour l'accroissement de la production agricole à travers le développement de compétences et d'offres de services agricoles appropriés et, in fine, le renforcement de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages ruraux.

Tout en facilitant l'émergence de systèmes d'exploitation familiales agricoles rentables et pérennes, les UMSA promeuvent davantage la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés ou non afin qu'ils deviennent de véritables acteurs d'un changement positif des territoires ruraux en les rendant plus résilients et soucieux de l'adaptation aux changements climatiques.

CHAPITRE 4 : Cadre de mise en œuvre

4.1. Processus de sélection des jeunes promoteurs des UMSA

La sélection des jeunes promoteurs des UMSA se fera de façon directe et volontaire et concernera principalement ceux qui sont formés dans des écoles ou centre de formations dédiés (universités, lycées techniques, instituts supérieurs d'enseignement technique et professionnel, centre de formations des clusters en agriculture, centre de formation aux métiers agro-sylvo-pastoraux, etc.) mais aussi dans des incubateurs existants (ANIDA, ANA, etc.).

Ces jeunes peuvent aussi faire l'objet d'une identification sur le tas au niveau des villages d'implantation des EFR et sans qu'ils soient préalablement formés de manière conventionnelle. Dans ce cas de figure, les critères de sélection peuvent porter, principalement, sur leur engagement matérialisé sur le terrain par des initiatives de base visibles et traduites sous forme d'expériences réussies.

Egalement, les jeunes, hommes ou femmes, déjà porteurs de projets agro-pastoraux et halieutiques seront identifiés dans les terroirs respectifs, sensibilisés et orientés vers les secteurs d'activités à haute valeur ajoutée comme les entreprises rurales de prestations de services agricoles permettant l'amélioration de leurs conditions de vie et le renforcement de la résilience de leurs communautés.

4.2. Formation, accompagnement et suivi

La démarche préconisée ici constitue une innovation dans l'approche méthodologique car elle s'articule autour d'une mutualisation des efforts techniques et financiers de formation et d'accompagnement en relation avec les structures publiques ou privées (ANIDA, ANA, ANCAR, BFPA, CIFA, ONFP, ANPEJ etc.) aptes à fournir des services-conseils, des profils-métiers de jeunes déjà formés, des programmes de renforcement de capacités et de supervision à des cibles bien définies.

Ces structures agiront pour le compte du Projet NTR en qualité d'opérateurs de renforcement des compétences techniques au bénéfice des jeunes promoteurs des UMSA. Dans le cadre de protocoles d'accord, elles interviendront chacune en ce qui la concerne et relativement à son cœur de métier dans le processus de formation, afin d'optimiser l'installation définitive des jeunes en tant que prestataires autonomes de services agricoles.

Les jeunes auront droit à des séances de formations in situ aussi bien sur le plan pratique que théorique, en insistant davantage sur les aspects pratiques et techniques. Cette combinaison des 02

approches tout au long du processus permettra aux bénéficiaires de découvrir réellement la vocation d'entrepreneur rural et d'apprécier l'amplitude des opportunités d'affaires liées au secteur agro sylvo pastoral et halieutique de manière générale.

A la fin, chaque UMSA disposera de manuels de formations et de guides pratiques pour une bonne duplication des connaissances acquises et ainsi rendre pérennes ses activités de prestation de services agricoles. De plus des formations spécifiques en gestion et conduite de matériels agricoles motorisés seront tenues avec les fournisseurs, en tenant à impliquer les jeunes dans les choix technologiques pour une meilleure appropriation et une plus grande maîtrise de leur activité.

Enfin pour chaque intervenant, un cahier de charge précis et consensuel sera défini afin de mieux accompagner les UMSA jusqu'à leur installation définitive au sein des terroirs.

En ce qui concerne le suivi post-installation, des dispositions seront prises dans ce sens et consignées dans les protocoles d'accord avec les parties prenantes pour qu'ils fassent le suivi tous les trimestres avec la participation des Bureaux régionaux de sécurité alimentaire (BRSA).

Quant à l'évaluation du dispositif, elle se fera conjointement 01 fois par an, à l'aide d'indicateurs de performance définis de façon consensuelle par l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet des NTR.

REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

—
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU
GOUVERNEMENT



Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
Point E, Rue de Fatick x Bd du Sud, Immeuble Abdoulaye Seck, 3ème étage
Dakar, BP 27 161, Tel: + 221 33 865 30 35, mail: secnsa@secnsa.sn

© Juillet 2019